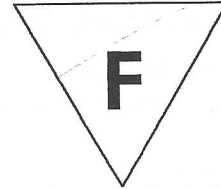


N° 45 ter – Juin 2001

# MESSAGE

S U P P L E M E N T  
au Bulletin de l'Association des  
Déportés et Familles de Disparus  
du Camp de Concentration de  
**FLOSSENBÜRG et**  
**KOMMANDOS**



## A LIRE... IMPORTANT !

<b>Les Indemnisations allemandes</b>	<b>p. 1</b>
<b>L'Assemblée Générale</b>	<b>p. 2</b>
<b>Le Pèlerinage</b>	<b>p. 3</b>
<b>Le Mémorial de la Déportation</b>	<b>p. 4</b>

## Indemnisations allemandes

Une loi allemande, entrée en vigueur le 12 août 2000, a décidé d'indemniser « les personnes ayant été réduites en esclavage ou contraintes au travail forcé » ; l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est chargée de sa mise en œuvre. Dans un premier temps, les organisations représentatives de la déportation ont été réticentes ; elles craignaient, en effet, que cette loi ait pour effet de faire oublier l'ignominie concentrationnaire nazie.

Or, le formulaire de demande de dédommagement précise expressément que « cette loi allemande reconnaît que l'argent qui sera versé en guise d'indemnisation ne pourra effacer les injustices commises et les souffrances humaines infligées, et que ces dispositions arrivent trop tard pour tous ceux qui ont perdu la vie en tant que victimes du régime nazi ou sont décédées depuis ». Dans ces conditions, la principale objection disparaît.

Il incombe donc à chacun en conscience, de déposer ou non une demande et, dans l'affirmative, de décider de l'utilisation des fonds qu'il recevra, par exemple en consacrant tout ou partie à des tâches de solidarité ou de mémoire par l'intermédiaire de l'association de son choix (ce qui améliorerait les finances de notre association de Flossenbürg qui en a bien besoin, compte tenu de la fonte inéluctable de ses effectifs).

Ajoutons une remarque importante : les demandes doivent être envoyées en **double exemplaire à l'OIM avant le 11 août 2001**. L'imprimé peut être demandé au Bureau de Paris de l'OIM, 66 rue de Provence - 75009 Paris, Tél : 01 40 16 40 34, Fax : 01 40 16 14 48, **ou au siège de notre association avant le 26 juillet**.

Il conviendra de le compléter en ajoutant **des pièces justificatives en double exemplaire** (photocopies de la carte de rapatrié, de la carte de déporté résistant politique, du document du Service International de Recherches d'Arolsen, du titre de pension d'invalidité, etc.) et de l'envoyer au siège de l'OIM (Programme allemand de dédommagement du travail forcé) - 17 route des Morillons - P. O. Box 71 - CH-1211 GENEVE 19, sans oublier de faire authentifier la signature à la Mairie du domicile.

Précisons, enfin, que seuls les ayants-droit (c'est à dire les déportés eux-mêmes) peuvent prétendre à cette indemnisation, à l'exclusion des ayants-cause (c'est à dire les familles) sauf si le déporté est décédé postérieurement au 16 février 1999.

En conclusion, chacun se détermine librement, en conscience, mais en se décidant rapidement, puisque la demande doit être faite avant le 11 août 2001.

*François PERROT*

# Assemblée Générale de Caen 2001

Chers Camarades,

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui, avec empressement, ont répondu à notre convocation pour la prochaine Assemblée Générale. Merci pour votre fidélité et votre constance.

Vous savez les difficultés rencontrées pour obtenir un contingent de réservations correspondant à notre prévision de demandes. Nos engagements avec l'hôtelier impliquent, en particulier, que nous confirmions assez longtemps avant la date de la réunion. Aujourd'hui, nos disponibilités à l'Hôtel Ibis sont épuisées, celles du Mercure sont restreintes. Il reste peu de délai aux retardataires pour faire connaître leur participation.

Nous continuons à mettre au point les détails d'organisation de notre prochaine réunion (le programme détaillé des trois journées sera très prochainement envoyé aux futurs participants) et nous nous réjouissons, par avance, de cette rencontre.

Georges GUILLEMIN

## BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner avant le **1<sup>er</sup> août 2001**

à l'Association de Flossenbürg et Kommandos - 15 rue Richelieu - 75001 Paris - Tel : 01 42 96 34 22

### Détail des coûts

- *Assemblée proprement dite* : deux nuits du vendredi au dimanche en chambre double (petits déjeuners compris) – repas : samedi midi – banquet : samedi soir – repas : dimanche midi – transport et visites. **Mercure : 1600 francs / personne.**
- *Journée optionnelle* : une nuit du dimanche au lundi – petit déjeuner - repas du midi – transport et visites. **Mercure : 700 francs / personne.**
- *Supplément pour chambre single* : **Mercure : 130 francs / nuit.**
- *Frais de dossier* : **100 francs** (par couple, famille ou pour une personne seule).

Hôtel Mercure : 1 rue Courtonne – 14000 CAEN – Tel : 02 31 47 24 24

### Décompte des frais pour :

Assemblée Générale	
1) Participants aux deux journées	..... x 1600 FF
2) Supplément chambre single pour deux nuits :	..... x 260 FF
3) Frais de dossier :	100 FF
<b>TOTAL</b>	..... FF
Option du Lundi	
4) Participation à la journée optionnelle du Lundi :	..... x 700 FF
5) Supplément chambre single pour une nuit :	..... x 130 FF
<b>TOTAL GENERAL :</b>	..... FF

Règlement par chèque bancaire ou CCP au nom de l'Association, avec possibilité de régler en plusieurs versements (le préciser).

✕ .....

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....  
.....  
.....

Viendra (cocher l'option choisie) :  par le train.....  en voiture

**Tel : (10 chiffres)** .....

**Date & Signature**

# Pèlerinage à Flossenbürg du 19 au 25 juillet 2001

Nous acceptons les dernières inscriptions au Pèlerinage **jusqu'au 10 juillet prochain**.  
Cependant, si vous décidez d'y participer, n'attendez pas la dernière minute pour nous en faire part.

Le prix définitif du voyage a été fixé à : 3300 F.

De plus, si vous décidez d'y faire participer des jeunes de votre famille d'âge scolaire, un prix particulier de : 2500 F sera consenti.

Enfin, pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation d'intervention chirurgicale signée des parents est indispensable.

Michel CLISSON

Vice-Président

RESPONSABLE DES PELERINAGES

✂ .....

## BULLETIN DE PARTICIPATION

à retourner au plus tard le **10 juillet 2001**

à l'Association de Flossenbürg et Kommandos - 15 rue Richelieu - 75001 Paris - Tel : 01 42 96 34 22  
(prière de ne remplir qu'UN SEUL bulletin par famille, photocopier l'exemplaire vierge si nécessaire)

Nom : ..... Prénom : .....

Nombre de pèlerins : ..... Nombre de chambres : doubles : ..... simples : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : (10 chiffres) .....

déclare vouloir participer au **pèlerinage 2001**

Date & Signature

## In Memoriam

### Olivier BATTINI

Olivier **BATTINI** (matricule 9359) nous a quittés le 13 juin dernier. Patriote courageux, cœur énergique et généreux, fidèle en amitié, il a marqué durablement le souvenir de ses compagnons de misère.

Nous adressons à sa famille éprouvée l'assurance de notre fraternelle sympathie, avec une pensée particulière de la part des anciens de Kamenz.

*Olivier BATTINI faisait partie du « Convoi des Tatoués ». Le 24 janvier 1945, il est affecté à un transport de 86 Français à destination de Kamenz (kommando dépendant du KL de Gross Rosen). Devant l'avance russe, cette petite unité est évacuée à Dachau où BATTINI sera libéré le 29 avril 1945. Plus tard, des documents d'archives révéleront que ce petit transport du 25 janvier était effectué en application de la procédure NN, sans doute avec d'autres intentions qu'une errance désordonnée.*

## Carnet

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance, le 2 juin, de Quentin **DAURAT**, arrière-petit-fils de Robert **DENERI**. Nous adressons nos félicitations et nos vœux à Quentin et à son arrière-grand-père.

**COTISATION 2001**  
**merci de ne pas**  
**l'oublier**

Déportés : 300F

Familles et sympathisants : 150F

Jeunes : 50F

## MESSAGE

*Bulletin de l'Association des Déportés et Familles de Disparus  
du Camp de Concentration de Flossenbürg et Kommandos*

### ADMINISTRATION

15 rue Richelieu – 75001 PARIS – Tel : 01 42 96 34 22

CCP 2153-53K PARIS

Directeur de la Publication : Robert Deneri

## **Les Archives de l'Association**

En vue de constituer une collection complète de notre bulletin « Message », nous sommes intéressés par les exemplaires, quelle qu'en soit la date, très récents ou très anciens, dont vous voulez vous défaire (par envoi direct à notre secrétariat).

Merci par avance de votre aide pour sauver ces écrits modestes, qui apportent leur contribution à la sauvegarde de la Mémoire.

## **Consultation du Livre Mémorial**

Vous savez que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation a édité un ouvrage considérable : le Mémorial de tous les déportés partis de France (à l'exception de ceux partis de Drancy). Chaque association dispose des volumes probatoires qui permettront aux anciens déportés, voire aux familles, d'apporter corrections, observations ou compléments à ce travail monumental.

Vous pouvez consulter ces Livres Mémoire soit au secrétariat de l'Association de Flossenbürg le jeudi de 9h00 à 17h00, 15 rue de Richelieu – 75001 Paris, tél : 01 42 96 34 22 soit au siège de la FNDIR : 8 rue des Bauches – 75016 Paris, tél : 01 53 92 21 04 soit, enfin, auprès des antennes départementales de l'ONAC.

Ces livres méritent votre attention : un nom, une date et c'est un souvenir restitué.

Merci de votre concours.